



Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 mars 2021

n° 035-21

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)*

- date de convocation le 19 mars 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-cinq mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Dominique Pommat à Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés : 16

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 mars 2021

délibération n° 035-21

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sur le territoire de l'agglomération, pour les années 2021 à 2025.

En effet, depuis plusieurs années, Grand Chambéry a engagé :

- pour l'eau potable, une démarche de rénovation des canalisations jugées prioritaires, au travers d'une grille d'analyse multicritère permettant d'établir un programme hiérarchisé des conduites à rénover, décliné chaque année dans le programme de travaux annuel, par commune,
- pour l'assainissement, une analyse multicritère des réseaux d'assainissement non visitables (eaux usées et eaux pluviales), permettant de hiérarchiser et organiser le contrôle des réseaux puis de classer la nature des désordres et caractériser l'état des tronçons de collecteurs visités.

A la suite de ces contrôles, des travaux peuvent être diligentés, dans le cadre d'un programme annuel ou en urgence, afin de réparer ou reprendre les dégradations ponctuelles, changer un tronçon de collecteur ou rénover par technique de réhabilitation.

Ainsi, l'accord-cadre consiste, dans le cadre de ces analyses ou en fonction des besoins d'exploitation, à assurer la maîtrise d'œuvre pour :

- rénover a minima de 4 à 6 km par an de conduites d'eau potable jugées prioritaires,
- réparer et rénover des collecteurs d'assainissement jugés prioritaires.

L'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, est composé de 2 lots géographiques :

- lot 1 : communes d'Arith, Bassens, Bellecombe-en-Bauges, Chambéry, Cognin, La Motte-en-Bauges, La Motte-Servolex, Le Châtelard, Le Noyer, Lescheraines, Les Déserts, Saint-Alban-Leyse, Saint-François-de-Sales, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Sulpice, Sonnaz, Verel-Pragondran, Vimines,
- lot 2 : communes d'Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Barberaz, Barby, Challes-les-Eaux, Curienne, Doucy-en-Bauges, Ecole, Jacob-Bellecombette, Jarsy, La Compôte, La Ravoire, La Thuile, Montagnole, Puygros, Saint-Baldoph, Saint-Cassin, Sainte-Reine, Saint-Jeoire-Prieuré, Thoiry.

Pour chacun des lots, le montant des prestations sur la durée totale de l'accord-cadre s'élève à 200 000 € HT maximum, et l'enveloppe moyenne de travaux prévue annuellement est de l'ordre de 500 000 € HT.

Dans le cadre de chaque bon de commande relatif au programme annuel, la rémunération du maître d'œuvre sera déterminée selon les conditions suivantes, conformément à l'acte d'engagement :

- missions TOPO (topographie), AVP (avant-projet) et PRO (projet) : au forfait en fonction du montant estimatif de travaux projetés,
- missions EXE-VISA (visa des études d'exécution), DET (direction de l'exécution), AOR (assistance) : taux de rémunération en pourcentage.

La consultation lancée le 28 décembre 2020 a donné lieu à la remise de 13 offres pour chacun des lots, notées conformément aux critères du jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres du 11 mars 2021 a émis un avis favorable pour les offres les mieux-disantes :

- lot 1 : société Safège, pour un montant annuel estimatif de 56 502 € HT calculé sur la base de 2 chantiers de 80 000 € HT, 3 chantiers de 140 000 € HT et 1 chantier de 180 000 € HT,
- lot 2 : société Profils Etudes, pour un montant annuel estimatif de 59 640 € HT calculé sur la base de 2 chantiers de 80 000 € HT, 3 chantiers de 140 000 € HT et 1 chantier de 180 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 mars 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue comme suit l'accord-cadre pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) :

- lot 1 : société Safege, pour un montant annuel estimatif de 56 502 € HT,
- lot 2 : société Profils Etudes, pour un montant annuel estimatif de 59 640 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 035-21

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 25 mars 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210325-lmc1H25116H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25116H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2021

Période d'affichage : du au